VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/VA/MH - N°2022/11/238 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION « AU CŒUR DU VILLAGE » - PARCELLE CADASTREE SECTION AA N°16 – 15, AVENUE DES LAURIERS ROSES

Rapporteur : Mme Gisèle FERNANDEZ

Dans le cadre de l'Opération « Au cœur du Village », après étude des travaux réalisés et conformément à la fiche de prescriptions, il est proposé d'attribuer une subvention à Madame THEVENET Nathalie

Vu la délibération du conseil Municipal du **08/06/2022** autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec les Ateliers du 15 représentés par Monsieur Eric Dedeyan pour l'année 2022-2023.

Vu la délibération du Conseil Municipal du **19/10/2022** autorisant Monsieur le Maire à signer le règlement modifié de l'opération « Au cœur du village »

Vu la déclaration préalable n°083 019 21 B0199 accordée le 07/02/2022 au nom de Madame THEVENET Nathalie
Vu la fiche de prescriptions en date du 30/06/2022
Vu l'attestation de conformité en date du 20/10/2022
Vu les factures acquittées

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/238 (suite)

Il est proposé :

D'accorder, conformément au 4.1 du règlement, une subvention d'un montant de 4 702,50 € à Madame THEVENET Nathalie pour des travaux de rénovation de façades, pour un montant total des travaux de 17 138 €.

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une subvention d'un montant total de 4 702,50 € à Madame THEVENET Nathalie,
à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

VOTE : UNANIMITE (28 POUR)

POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS 83230

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE PRESCRIPTION

Adresse de l'immeuble :	**15 av des Lauriers Roses**	Téléphone :	**06 81 51 14 43**
Références cadastrales :	**AA16**	Courriel :	nathalie.thevenet@wanadoo.fr
Propriétaire :	**THEVENET Nathalie**		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier : *110 allée des Marie des Lions 83400 Hyères*

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'IMMEUBLE

Nombre de façades 4

Total refaites :	3	Total prises en compte :	3
dont pignons	1	dont pignons pris en compte	1

Photo

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Description de la façade, état des ouvrages

Revêtement de façade	enduit	***Autre modénature maçon.***	balcon en façade Sud
Teinte(s) (traces)	ocre beige		
Encadrements de porte	-	***Autre modénature peinte***	-
Porte d'entrée	non vue		
Encad. porte cochère	-	***Autre Ferronnerie***	-
Porte cochère	-		
Encadrements de fenêtre	-	***Commerce***	
Fenêtres	blanc	***Porte d'entrée***	-
Appuis des fenêtres	maçonnés et peints en blanc cassé	***Vitrine***	-
Volets	peints en rouge	***Enseigne***	-
Garde-corps & Grilles	peint en noir		
Génoises / corniches :	génoise maçonnée non peinte		
Soubassement	-		
Gouttières et descentes	en zinc		

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Nature des ouvrages		Couleurs
Fond :	enduit à la chaux	
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre beige clair, G20
Génoises / corniches :	inchangée	
Soubassement :	-	blanc cassé
Décors :	sous face à peindre	
Appuis :	même couleur que les tableaux	blanc cassé
Baies :	-	
Menuiseries :	inchangées	
Porte entrée :	inchangées	
Porte cochère :	-	
Volets :	inchangé	
Ferronnerie :	inchangée	
Gouttières et descentes :	inchangé	
Câbles et réseaux :	-	
Autres prescriptions :		

Fiche de prescription établie par l'architecte conseil de la Commune, M DEDEYAN Eric
pour l'opération "Au Cœur du Village"
A BORMES, le 30.06.22

Accord de principe de la Commune sur le dossier
par Mme FERNANDEZ Gisèle, adjointe à l'urbanisme
A BORMES, le 27.6.22

MAIRIE DE BORMES-LES-MIMOSAS * 83230 *

Fiche de prescription validée par le pétitionnaire
A BORMES, le ... 30/06/22

Nota

Le suivi de l'architecte conseil ne comporte aucune mission de diagnostic, ni de contrôle de l'exécution, ceux-ci relevant de la responsabilité des propriétaires et des exécutants.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE CONFORMITE

Adresse de l'immeuble :	**15 av des Lauriers Roses**	Téléphone :	**06 81 51 14 43**
Références cadastrales :	**AA16**	Courriel :	**nathalie.thevenet@wanadoo.fr**
Propriétaire :	**THEVENET Nathalie**		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier :

Nombre de façades 3

Total refaites :	3	Total prises en compte :	3
dont pignons	1	dont pignons pris en compte	1

Photos

Contenu de la mission de conseil

Choix des teintes enduits
Produits
Dossier administratif

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

CONTRÔLE FIN DE CHANTIER

Description de la façade refaite

Fond :	enduit à la chaux	-
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre beige clair, G20
Génoises / corniches :	inchangée	-
Soubassement :	-	blanc cassé
Décors :	sous face à peindre	-
Appuis :	même couleur que les tableaux	blanc cassé
Baies :	-	-
Menuiseries :	inchangées	-
Porte entrée :	inchangées	-
Porte cochère :	-	-
Volets :	inchangé	-
Ferronnerie :	inchangée	-
Gouttières et descentes :	inchangé	-
Câbles et réseaux :	-	-
Autres prescriptions :	-	-

VISA DE CONFORMITE DE L'ARCHITECTE CONSEIL

Travaux conformes aux prescriptions

" Avis différé

x **Avis favorable :** **Sans réserve**

~~Avec les réserves suivantes :~~

Il serait souhaitble de remplacer la bache vieillissante du store banne.

Avis proposé par SEDEYAN ERIC
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le 20/10/2022

Travaux non conformes aux prescriptions

" Avis défavorable

Motivation de l'avis :

Avis proposé par
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211238-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/238 - Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération au Coeur du village - parcelle cadastrée section AA N.16 - 15 avenue des lauriers roses

---

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211238 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211238-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions